



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 DECEMBRE 2008

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BRUNEL, JACOB, DUPARD, (Champigny), BROSSERON, DEVINAT, THOMAS (Chaumont), DENISOT (Compigny), PERCHEMINIER, LE GAY, AUBARD, PRINTEMPS (Courlon), SYLVESTRE, COUSIN (Cuy), BOULANGER (Evry), BABOUHOT, PELLARD (Gisy Les Nobles), GOUREAU, MARTINEAU (La Chapelle sur Oreuse), GARNIER, LACOSTE, MAZALEYRAT (Michery), GOGAND (Pailly), CORMEROIS, BOURGOIN, BILLARD (Perceneige), GILLOPPE (Plessis saint Jean), BRIERE, LEONARD, POIRET, DOMAT, DUIVON, (Pont sur Yonne), LE GAC (Saint Sérotin), DAUTUN (Serbonnes), LEROY, MOTTE, PITICCO, PITOU, (Sergines), CORNE (Thorigny sur Oreuse), LERUSE, STEFUNKO, DEPRESLES (Villeblevin), BAZIN, DELIDAI (Villemannoche), LAVENTUREUX (Villenavotte), BOURREAU, BAELI R., FLEUREAU (Villeneuve La Guyard), PECORARI, BOUSSER (Villeperrot), VIAULT, AUGER, LETRICHE, ROUSSEAU (Vinneuf).

Monsieur Bière, Président, souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués de la Commune de Perceneige.

Avant d'ouvrir la séance, il propose l'organisation d'une cérémonie des vœux communautaires à laquelle tous les conseils municipaux, ainsi que le personnel intercommunautaire, seraient conviés. Les membres approuvent à l'unanimité cette initiative.

La cérémonie sera programmée pour le 16 janvier 2009 à 18H00 en la salle polyvalente de Pont sur Yonne. Un bulletin réponse sera adressé rapidement à chaque Mairie afin de recueillir avant le 07 janvier 2009 le nombre de participants.

Le procès verbal de la dernière Assemblée Générale est adopté à l'unanimité.

LES FINANCES

➤ Monsieur Brière et Monsieur Garnier se sont rendus à la Sous Préfecture à la demande de Monsieur le Sous-Préfet et de Madame la Trésorière Principale Générale dans le cadre du réseau d'alerte, car la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes Yonne Nord est insuffisante.

Cependant, depuis 2007, des éléments non négligeables sont intervenus :

- Augmentation de la fiscalité de 25% générant des recettes supplémentaires de près de 100 000€
- Augmentation des tarifs des services aux usagers
- Dernières semestrialités d'un emprunt pour la construction des collèges (60 000€)

➤ La Caisse d'Épargne nous propose, afin de financer les investissements liés à la construction du centre de tri, l'aménagement de la ZAC d'Evry et la remise aux normes des ateliers intercommunaux, un prêt de 500 000€ sur 20 ans au taux facial de 4.63% et au taux réel de 4.37%, la première échéance se situant en juillet 2009.

Le déblocage des fonds pourrait intervenir en tout début d'année 2009. Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité pour la contractualisation de cet emprunt

➤ Monsieur Le Président rappelle qu'en Février 2008, la CCYN avait ouvert une ligne de trésorerie de 150 000€ qu'il conviendrait de renouveler en 2009. Toute fois, elle sera affectée au Budget Annexe.

➤ Le Percepteur propose l'admission en non-valeur pour un montant total de 2 577.82€ sur les années 2001 à 2008 pour des redevances ordures ménagères, concernant des usagers décédés sans héritiers et en surendettement.

➤ Le Conseil Communautaire donne son accord pour l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100% (soit 593.94€) ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

➤ La Commission du personnel a procédé au recrutement du technicien SPANC. Il s'agit de Monsieur Aber, actuellement adjoint technique à la Commune de Vinneuf et qui gère la station d'épuration du SIVOM de Sergines. Cet agent aura pour mission de contrôler les installations d'assainissement autonome sur tout le territoire de la CCYN et ce, avant 2012, comme l'exige la loi.

Le Conseil Communautaire fixe le tarif de la redevance afférente à ce service à 80€ HT.

➤ Le Conseil Communautaire décide dans le cadre de ses compétences la création de deux budgets annexes, afin de suivre les opérations afférentes au SPANC pour l'un, et à la gestion de l'aérodrome pour l'autre.

➤ Afin d'optimiser les services de la Communauté, il est proposé de changer les logiciels de comptabilité et de quittancement.

La société JVS a fait parvenir une proposition pour un montant de 7 726€ TTC la première année pour la reprise des données et les logiciels, et un contrat de maintenance annuel de 5 917€ TTC.

La proposition est acceptée avec 3 voix contre et 3 abstentions.

Ce changement informatique rompt de fait le contrat avec le Syndicat Mixte AGEDI qui était depuis 2005 notre fournisseur.

CONCLUSION DE LA COMMISSION DECHETS

➤ Monsieur Brière dresse un rapide bilan des trois réunions publiques à l'attention des professionnels et des particuliers.

Il rappelle que les bases de la redevance ordures ménagères des professionnels ont été établies en 2001 et n'ont connu aucun changement depuis. Il est nécessaire à ce jour de procéder à un rééquilibrage, compte tenu de l'expérience acquise et de la mise en place des déchetteries. La Commission propose une nouvelle tarification pour l'ensemble des professionnels et établissements publics comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| • CATEGORIE 1 : Agriculture | Tarif : 39,00€ HT |
| • CATEGORIE 2 : Services aux particuliers | Tarif : 49,00€ HT |
| • CATEGORIE 3 : Professions de la santé | Tarif : 52,00€ HT |
| • CATEGORIE 4 : Professions libérales et petits détaillants non alimentaires | Tarif : 75,00 € HT |
| • CATEGORIE 5 : Artisans | Tarif : 99,00 € HT |
| • CATEGORIE 6 : Commerces non alimentaires | Tarif : 124,00 € HT |
| • CATEGORIE 7 : Commerces alimentaires et Presse | Tarif : 179,00 € HT |
| • CATEGORIE 8 : Hôtels-restaurants, entreprises spécialisées | Tarif : 270,00€ HT |
| • CATEGORIE 9 : Collèges : 1€/élève | |

Structures avec hébergement (Maison de retraite, Clinique, ...): 20€/lit

Etablissements Publics (Poste, Perception, Gare, ...): 75,00 € H.T.

- Une redevance communale fixée à 91,30 Euros H.T. / tonne (coût de la collecte et du traitement des encombrants) sera demandée pour le ramassage et le traitement des déchets municipaux (des mairies, écoles, cantines, salles des fêtes ou foyers). Le tonnage est estimé à 9 Kg/hab/an (ratio ADEME).

Les membres de l'assemblée à l'unanimité, acceptent ces tarifs.

Afin de tenir compte de l'augmentation des prestataires due à la révision annuelle des tarifs, l'augmentation de la TGAP suite au Grenelle de l'Environnement, du transfert au Budget

Annexe de deux personnels rémunérés jusqu'à présent par le Budget Principal, le Conseil Communautaire vote avec une abstention une augmentation de la redevance de 7% pour 2009. Cette augmentation sera appliquée aussi aux tarifs des résidences secondaires (à l'unanimité des présents).

- Tarifs 2009 :

Composition des foyers	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
1 personne	61,82 €	77,52 €	96,90 €	40,60 €
2 personnes	94,13 €	109,81 €	129,20 €	62,11€
3 personnes et +	141,79 €	171,65 €	193,81 €	93,80 €
Redevance assimilée	101,52 €	118,13 €	139,36 €	66,99 €

Tarif 1 : Communes avec 1 collecte par semaine

Tarif 2 : Communes avec 1 collecte par semaine et 2 collectes par semaine en été

Tarif 3 : Communes avec 2 collectes par semaine.

Tarif 4 : Commune de La Chapelle sur Oreuse

➤ La dotation en sacs poubelle pour 2009 a suscité un débat, compte tenu de leur coût (38 000€ HT) du tonnage, et donc du coût de leur élimination (116€ la tonne pour 40 tonnes). Des communes avaient fait savoir à leurs administrés que ce service serait abandonné dès 2009.

Monsieur Brière rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2008, il avait été décidé d'étudier une solution alternative avec des sacs multicouches, 20% moins chers et 40% plus légers. Avec 20 voix contre, il est décidé de passer commande de sacs multicouches en fonction du besoin réel de chacune des Communes.

De plus, Monsieur Bourreau expose que l'année 2009 sera mise à profit pour la mise en place de la redevance incitative, qui devrait être calculée en fonction soit du poids soit du nombre de levée des bacs. Une possibilité sera étudiée aussi pour le système de sacs prépayés. En conclusion, des changements significatifs devant intervenir en 2010, il serait préférable de ne pas changer les habitudes dès cette année.

➤ Monsieur Le Président donne lecture du courrier adressé par la COVED qui mentionne notamment les retards de paiement par la Communauté de Communes Yonne Nord. La société demande en outre la possibilité d'opérer une révision mensuelle du coût de ses prestations pour tenir compte de l'évolution du prix du carburant. Le Conseil Communautaire demande que la COVED fasse parvenir un projet d'avenant avant de prendre une décision.

De plus, afin de limiter les coûts de collecte pour un prochain marché, la COVED demande à la Communauté d'envisager de décaler les jours de collecte sur certaines Communes. Ces dernières vont en délibérer au sein de leur Conseil.

➤ Suite à la consultation pour l'étude géotechnique nécessaire au préalable avant la consultation des entreprises pour la construction du centre de tri, l'Assemblée retient le cabinet moins disant, Géotech, pour un coût de 1 670€ HT.

➤ Le cabinet d'étude Projetec Environnement, mandaté pour la maîtrise d'œuvre du centre de tri, a réévalué le devis estimatif pour tenir compte des modifications par rapport au projet initial. Le coût de l'opération s'élèverait à 1,5 millions HT.

La Communauté de Communes Yonne Nord avait obtenu une dotation de développement rural sur une enveloppe des travaux estimée à 921 000€ HT. Il convient donc de solliciter une subvention complémentaire au titre de la dotation de développement rural.

➤ La société SA Piat a fait parvenir une proposition pour la reprise de différents matériels dont la Communauté de Communes Yonne souhaite se séparer (les deux Bull et les deux portes chars) pour un montant global de 16 500€ HT.

Les membres acceptent cette proposition.

LE PERSONNEL

- Le Conseil Communautaire décide l'augmentation de 15% des primes de fin d'année 2008 pour le personnel communautaire et reconduit le régime indemnitaire pour 2009. Il octroie aussi une prime au personnel non titulaire.
- Compte tenu de la mise en place du SPANC et du chantier d'insertion au 1^{er} trimestre 2009, du départ à la retraite d'un chauffeur, l'assemblée décide la création de :
 - 2 postes d'adjoint technique 2eme classe
 - 1 poste d'encadrant pour le chantier (dont le salaire sera pris en charge en partie par le Conseil Général).

QUESTION DIVERSES

- L'Assemblée est informée de la tenue du premier salon des Arts du 25 au 31 mars 2009 au foyer rural de la Chapelle sur Oreuse. Les artistes locaux seront privilégiés.
- La Commune de Saint Clément va procéder à la modification de son POS en PLU. La Communauté de Communes Yonne Nord ne souhaite pas s'y associer.
- Le Conseil Communautaire accepte la réactualisation des tarifs des différentes prestations assurées par la Commune de Pont (entretien des véhicules, lavage du linge pour le bébé-bus, utilisation du bassin d'apprentissage, cars et repas pour les centres de loisirs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.